

Feu vert à la prise de contrôle exclusif de Sinoué par Orpea

Publié le 30 avril 2020

L'Autorité a autorisé, sans conditions, la prise de contrôle exclusif du groupe Sinoué, spécialisé dans le domaine de la santé mentale (psychiatrie) et des soins de suite et de réadaptation, par le groupe Orpea, groupe de santé pluridisciplinaire regroupant des maisons de retraite médicalisées, des résidences services, des cliniques de soins de suite et de réadaptation (SSR), cliniques psychiatriques) ou à domicile.

Les entreprises concernées par l'opération sont simultanément actives sur les marchés de la psychiatrie et des SSR.

L'Autorité a estimé que l'opération ne modifiera pas la structure concurrentielle des segments de marché de la psychiatrie et des soins de suite et de réadaptation dans la mesure où l'acquisition du contrôle exclusif du groupe Sinoué par le groupe Orpea ne générera aucun effet vertical ou congloméral et où leurs parts de marché combinées sont inférieures à 16 %.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 30 avril

[Lire le communiqué](#)